BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 359

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

428 654 479 RCS Toulouse.
WARM'UP.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 7700.00 EUR.
Adresse : Rue Édouard Branly, 31520 Ramonville-Saint-Agne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MONTAUBAN du 08 février 2021 : La Société LE PNEU, société anonyme à conseil d'administration au capital de 120.000 euros, dont le siège social est situé 1 Route de Bessières - 31240 L'UNION, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 347.486.821, représentée par Monsieur Julien TAQUI, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, et La Société WARM'UP, société à responsabilité limitée au capital de 7.700 euros, dont le siège social est situé Rue Edouard Branly - 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 428.654.479, représentée par Monsieur Julien TAQUI, Gérant, et La Société ESPACE PNEU, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 59 Route de Paris - 31140 AUCAMVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 387.727.274, représentée par Monsieur Julien TAQUI, Président, et La Société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU, société à responsabilité limitée au capital de 7.623 euros, dont le siège social est situé Cour du 8 Mai - 82400 VALENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 344.586.979, représentée par Monsieur Julien TAQUI, Gérant, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption des sociétés WARM'UP, ESPACE PNEU et COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU par la société LE PNEU.En conséquence, seraient transférés à la société LE PNEU, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive mentionnée dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine des sociétés WARM'UP, ESPACE PNEU et COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de chacune des sociétés WARM'UP, ESPACE PNEU et COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU devant être dévolue à la société LE PNEU dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels des sociétés WARM'UP, ESPACE PNEU,

COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU et LE PNEU, clôturés au 31 décembre 2020. Les actifs et passifs des sociétés WARM'UP, ESPACE PNEU et COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU seraient transférés à la société LE PNEU pour leur valeur nette comptable conformément à la réglementation applicable. La totalité de l'actif de la société WARM'UP, évalué à 207.000 euros, et la totalité du passif de la société WARM'UP évalué à 107.731 euros, seraient transférés par la société WARM'UP à la société LE PNEU. Ainsi le montant de l'actif net transmis par la société WARM'UP à la société LE PNEU serait de 99.269 euros. La totalité de l'actif de la société ESPACE PNEU, évalué à 1.439.969 euros, et la totalité du passif de la société ESPACE PNEU évalué à 828.592 euros, seraient transférés par la société ESPACE PNEU à la société LE PNEU. Ainsi le montant de l'actif net transmis par la société ESPACE PNEU à la société LE PNEU serait de 611.377 euros. La totalité de l'actif de la société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU, évalué à 246.082 euros, et la totalité du passif de la société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU évalué à 79.707 euros, seraient transférés par la société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU à la société LE PNEU. Ainsi le montant de l'actif net transmis par la société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU à la société LE PNEU serait de 166.374 euros. Les sociétés WARM'UP, ESPACE PNEU et COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU seraient dissoutes de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er janvier 2021. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par les sociétés WARM'UP, ESPACE PNEU et COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société LE PNEU. La société LE PNEU, étant à ce jour propriétaire : de l'intégralité des 770 parts sociales composant le capital de la société WARM'UP, de l'intégralité des 2.500 actions composant le capital de la société ESPACE PNEU, de l'intégralité des 500 parts sociales composant le capital de la société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU,il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange ne sera déterminé. Concernant la société WARM'UP : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 99.269 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 770 parts sociales de la Société WARM'UP, dont elle était propriétaire (soit 41.290 euros), soit la somme de 57.979 euros constituera un boni de fusion. La société LE PNEU pourra imputer sur ce boni de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, prélever sur ce boni une somme qui sera portée à la réserve légale ou donner au boni de fusion toutes autres affectations. Concernant la société ESPACE PNEU : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 611.377 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 2.500 actions de la Société ESPACE PNEU, dont elle était propriétaire (soit 214.640,75 euros), soit la somme de 396.736,25 euros constituera un boni de fusion. La société LE PNEU pourra imputer sur ce boni de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, prélever sur ce boni une somme qui sera portée à la réserve légale ou donner au boni de fusion toutes autres affectations. Concernant la société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 166.374 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 500 parts sociales de la Société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU, dont elle était propriétaire (soit 23.048,98 euros), soit la somme de 143.325,02 euros constituera un boni de fusion. La société LE PNEU pourra imputer sur ce boni de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, prélever sur ce boni une somme qui sera portée à la réserve légale ou donner au boni de fusion toutes autres affectations. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de la constatation de la réalisation de la fusion par la société LE PNEU et de la dissolution simultanée, sans liquidation, de chacune des sociétés absorbées nonobstant les dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce. Le projet de fusion établi le 08 février 2021 a été déposé : auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, en date du 10 février 2021, pour la société LE PNEU ; auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, en date du 10 février 2021, pour la société WARM'UP ; auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, en date du 10 février 2021, pour la société ESPACE PNEU ; - auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de MONTAUBAN, en date du 10 février 2021, pour la société COMPTOIR EUROPEEN DU PNEU ; Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, pourront former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..